

RÉSUMÉ DES PREUVES PERTINENTES

Efficacité des détecteurs de vapotage dans les établissements scolaires

Publication : Mai 2025

Introduction

Des problèmes et des préoccupations ont été soulevés en ce qui concerne le vapotage chez les jeunes dans les écoles et dans les établissements scolaires de l'Ontario. Le respect et l'application de la *Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée (LFOSF)* ont constitué un défi pour les écoles. Le ministère de l'Éducation a répondu aux préoccupations en mettant à jour ses directives et en fournissant des ressources supplémentaires pour aider les conseils scolaires à lutter contre le vapotage dans les écoles. Des séances de discussion et de questions sont en cours avec les écoles et les conseils scolaires de la province pour la planification et la mise en œuvre d'activités locales.

Cette synthèse des données probantes répond à la question suivante : **Quelle est l'efficacité des détecteurs de vapotage dans les écoles et sur leur site?** Cette synthèse porte sur l'utilisation de détecteurs de vapotage dans les écoles et les établissements scolaires que fréquentent la population d'âge scolaire et les jeunes (18 ans et moins).

Messages clés

Au moment de la recherche, il n'y avait aucune preuve pertinente publiée sur l'efficacité de l'utilisation de détecteurs de vapotage dans les écoles et les établissements scolaires auprès de la population d'âge scolaire et des jeunes (18 ans et moins).

Contexte

La *LFOSF de 2017* prévoit des restrictions concernant le tabagisme et le vapotage dans les espaces intérieurs, sur les terrains extérieurs, y compris les aires de jeu et les terrains de sport, et dans un rayon de 20 mètres des établissements scolaires.^{1,2} La *LFOSF de 2017* vise à tout moment le personnel, les élèves, les parents et les visiteurs sur les sites d'établissements scolaires, y compris les parcs de stationnement, les véhicules et les terrains de sport. Le personnel et l'administration scolaires sont chargés d'appliquer ces règlements, les bureaux de santé publique locaux ayant pour leur part un rôle à jouer dans les inspections et les réponses aux plaintes relatives au tabagisme et au vapotage. Le non-respect de la *LFOSF de 2017* peut entraîner des sanctions, y compris des accusations et des amendes.

Les produits de vapotage ont gagné en popularité auprès des jeunes depuis leur arrivée sur le marché, et cette tendance s'est maintenue en raison de leur évolution et de la révision fréquente de leur conception. L'utilisation de ces produits dans les lieux où il existe des restrictions législatives a augmenté, car la conception et la fonction de nombre de ces produits rendent leur utilisation plus facile

à dissimuler. Le personnel scolaire, les élèves, les parents et les responsables de la santé ont clairement exprimé les problèmes liés au vapotage dans les écoles.^{3,4} Le personnel scolaire a notamment fait part de ses difficultés à gérer l'utilisation et à renforcer le respect des restrictions visant le tabagisme et le vapotage dans les écoles. Les médias de tout le pays ont mentionné ces préoccupations (allant de l'inhalation au fait de ne pas laisser s'échapper l'aérosol, de cacher les vaporisateurs sous les manches, de vapoter ouvertement dans les couloirs et de vapoter dans les toilettes⁵) et des stratégies que le personnel met en œuvre pour résoudre ces problèmes.^{3,6,7} Plusieurs écoles de l'Ontario ont demandé un soutien supplémentaire pour les aider à gérer le respect des restrictions en installant et en mettant en œuvre des détecteurs de vapotage dans les zones de l'école qui étaient connues pour avoir les taux les plus élevés de non-respect des restrictions parmi les élèves.^{8,9}

Le [ministère de l'Éducation a annoncé](#) les mesures qu'il comptait prendre pour lutter contre les distractions en salle de classe, y compris le vapotage. Le 25 juin 2024, le ministère a publié la [note Politique/Programmes n° 128 \(NPP 128\) : Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires](#), qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2024.^{10,11} En publiant cette note, le ministère de l'Éducation a reconnu les préoccupations et les défis auxquels les écoles sont confrontées pour prévenir le vapotage sur leur site. En plus d'une orientation supplémentaire sur la façon dont les écoles et les conseils scolaires devraient aborder la question du vapotage sur le site de l'établissement pendant l'année scolaire à venir, 2024-2025, le ministère a également annoncé un financement supplémentaire destiné aux conseils scolaires pour l'achat et l'installation de détecteurs de vapotage.^{8,9} Il est nécessaire de comprendre les données probantes sur l'efficacité de ce qui fonctionne, et de favoriser le respect de l'interdiction du vapotage dans les écoles et les conseils scolaires, afin de mieux soutenir la planification et la mise en œuvre locales dans les écoles. Ainsi, cette synthèse visait à trouver les meilleures données probantes disponibles concernant l'efficacité des détecteurs de vapotage dans les écoles et sur leur site.

Méthodologie

Un examen rapide a été effectué en vue d'une intervention dans les meilleurs délais pour la prise de décisions, la faisabilité et la pertinence continue de la question de l'examen.¹² Les Services de bibliothèque de Santé publique Ontario (SPO) ont effectué des recherches dans les bases de données de la littérature publiée (MEDLINE, Scopus, Health Policy Reference Center et ERIC) le 28 octobre 2024. Les Services de bibliothèque de SPO ont mis à jour et refait ces recherches le 25 mars 2025, en plus de fournir une stratégie pour la recherche visant la littérature grise qui a été menée en mars 2025. Un membre du personnel de Santé publique Ontario (SPO) a vérifié la pertinence des titres et des résumés, le responsable du contenu validant les décisions d'inclusion et d'exclusion. Les sources étaient admissibles à l'inclusion si elles portaient sur les populations d'âge scolaire (18 ans et moins) et comportaient une évaluation de l'utilisation des détecteurs de vapotage (qui pouvait être quantitative ou qualitative). Étant donné qu'aucun article pertinent n'a été trouvé, l'évaluation de la qualité et l'extraction des données n'ont pas été effectuées.

Résultats

Aucun article pertinent répondant aux critères d'inclusion de cette question de recherche n'a été trouvé malgré une vaste stratégie de recherche orientée sur les bibliothèques contenant la littérature publiée. Seuls deux articles font état de l'utilisation de détecteurs de vapotage, l'utilisation ayant lieu dans des véhicules et sans lien avec les milieux scolaires. Étant donné les différences de contexte et d'utilisation dans les véhicules par rapport aux écoles, les données probantes de ces articles n'ont pas été jugées transférables et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation détaillée.

Limites et forces

Cette synthèse est le résultat d'un examen systématique de la littérature publiée, et aucune donnée probante n'était disponible au moment des recherches en octobre 2024. Aucune recherche n'a été effectuée dans la littérature grise.

Conclusion

Si l'utilisation de détecteurs de vapotage dans les écoles suscite de l'intérêt, les données probantes actuellement disponibles ne sont pas à la hauteur de cet intérêt. Lorsque des détecteurs de vapotage seront mis en place dans les écoles, il serait souhaitable que leur utilisation soit évaluée et que les résultats soient communiqués afin que les établissements d'enseignement puissent en tenir compte à l'avenir.

Références

1. Ontario. Ministère de la Santé. Les endroits où vous ne pouvez pas fumer ou vapoter en Ontario [Internet]. Toronto, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [mis à jour le 23 septembre 2021; cité le 18 juillet 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/les-endroits-ou-vous-ne-pouvez-pas-fumer-ou-vapoter-en-ontario>
2. *Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée*, L.O. 2017, chap. 26, annexe 3. Disponible à : <https://www.ontario.ca/lois/loi/17s26>
3. Swadden P. Scarborough parents call on school, TDSB to do more to prevent vaping in washrooms. CBC News [Internet], 24 septembre 2022 [cité le 18 juillet 2024]; Toronto. Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/vaping-school-bathroom-scarborough-1.6593952>
4. Dhir TJ. 'It's everywhere': vaping in high school bathrooms is widespread, say Windsor students. CBC News [Internet], 4 mai 2023 [cité le 24 juillet 2024]; Windsor. Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/windsor/windsor-youth-vaping-schools-1.6830047>
5. Rushowy K. This school board installed vaping detectors to help kids break the habit. Here's how its experiment worked — and what other schools can learn from it. Toronto Star [Internet], 5 mai 2024 [cité le 18 juillet 2024]; Provincial Politics. Disponible à : https://www.thestar.com/politics/provincial/this-school-board-installed-vaping-detectors-to-help-kids-break-the-habit-heres-how-its/article_e7a7314c-096e-11ef-a39e-83b7fc4d6317.html
6. Seyd J. North Vancouver high school locks washrooms to stop student vaping. North Shore News [Internet], 4 décembre 2018 [cité le 24 juillet 2024]; Local News. Disponible à : <https://www.nsnews.com/local-news/north-vancouver-high-school-locks-washrooms-to-stop-student-vaping-3089176>
7. Duhatschek P. Some Waterloo region high schools taking doors off washrooms for 'safety reasons'. CBC News [Internet], 26 novembre 2021 [cité le 18 juillet 2024]; Kitchener-Waterloo. Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/kitchener-waterloo/some-waterloo-region-high-schools-taking-doors-off-washrooms-for-safety-reasons-1.6262647>
8. Rushowy K. Ontario pilot program will tackle vaping in schools. Toronto Star [Internet], 15 mai 2024 [cité le 18 juillet 2024]; Provincial Politics. Disponible à : https://www.thestar.com/politics/provincial/ontario-pilot-program-will-tackle-vaping-in-schools/article_40a3d912-121e-11ef-a88c-53875534c77a.html
9. Contractor A. Near North District School Board to expand vape detector installation after successful pilot. CBC News [Internet], 3 avril 2023 [cité le 24 juillet 2024]; Sudbury. Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/vape-detector-near-north-district-school-board-pilot-1.7162452>
10. Ontario. Ministère de l'Éducation. Ontario. Ministère de l'Éducation. Note Politique/Programmes n° 128 [Internet]. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [mis à jour le 27 juin 2024; cité le 18 juillet 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/document/education-ontario-policy-and-program-direction/policyprogram-memorandum-128>
11. Ontario. Salle de presse; Ministère de l'Éducation. Ontario. Salle de presse; ministère de l'Éducation. L'Ontario restreint l'utilisation des cellulaires et interdit le vapotage dans les écoles [Internet]. Communiqué. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 28 avril 2024 [cité le 18 juillet 2024]. Disponible à : <https://news.ontario.ca/fr/release/1004501/ontario-restreint-lutilisation-des-cellulaires-et-interdit-le-vapotage-dans-les-ecoles>

Khangura S, Konnyu K, Cushman R, Grimshaw J, Moher D. Evidence summaries: the evolution of a rapid review approach. Syst Rev. 2012;1:10. Disponible à : <https://doi.org/10.1186/2046-4053-1-10>

Première publication : Décembre 2024

Les données probantes contenues dans le présent document sont à jour au 25 mars 2025. Les nouveaux éléments de cette révision sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les révisions apportées au corps du texte sont mises en évidence.

Résumé des modifications apportées à la 1re révision : Numéro de révision	Date de mise en œuvre	Description des modifications majeures	Page
1	2 avril 2025	Recherche mise à jour, stratégie de recherche élargie pour y inclure la littérature grise. Aucune nouvelle constatation.	2

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Efficacité des détecteurs de vapotage dans les établissements scolaires. 1^{re} révision. Toronto, Ontario : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2025.

ISBN : 978-1-4868-9050-7

Publication : 2013

1^{re} révision : Avril 2025

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de SPO. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

